

Commune de Cully

Tarif des taxes et des émoluments pour le stationnement

La tarification pour l'usage des places de stationnement à durée limitée au moyen d'un parcomètre ou d'un autre appareil de contrôle est la suivante :

1 heure :	gratuit
2 heures :	gratuit
3 heures :	Fr. 2.-
4 heures :	Fr. 4.-
5 heures :	Fr. 5,50.-
la journée :	Fr. 7.-

- Les résidents peuvent bénéficier d'un macaron de stationnement en s'acquittant de la taxe suivante :

Fr. 30 francs le mois
Fr. 300 francs l'année

- Les personnes non résidentes qui travaillent à Cully peuvent bénéficier d'un macaron de stationnement en s'acquittant de la taxe suivante :

Fr. 40 francs le mois
Fr. 400 francs l'année

- Les personnes détentrices d'un abonnement CFF mensuel ou annuel peuvent bénéficier d'un macaron de stationnement en s'acquittant de la taxe suivante :

Fr. 50 francs le mois
Fr. 500 francs l'année